CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC
25 FEVRIER 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Cadre juridique :

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.
Le DOB est une étape substantielle de la procédure budgétaire, mais il ne présente pas de caractère décisionnel. La délibération prise à cette occasion doit prendre acte de sa tenue afin d'informer le représentant de l'Etat du respect de la Loi. Aucun formalisme en termes de présentation n'est imposé par les textes.
Cependant, la Loi NOTRe du 7 août 2015, et notamment son article 107, a élargi le champ des informations qu'il est nécessaire de présenter. Le débat doit aussi porter sur l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée. Ces éléments sont précisés dans le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
Par ailleurs, la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des Finances publiques pour les années 2018-2022, notamment dans son article 13, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que ses objectifs en matière d'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Bilan financier provisoire – Exercice 2020

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	3 971 076.10 €	4 311 824.61 €
	Section d'investissement	2 257 633.44 €	3 164 907.71 €
	TOTAL CUMULE	6 228 709.54 €	7 476 732.32 €

Ces résultats tiennent compte des reports en fonctionnement et en investissement des résultats de l'exercice 2019 (318 993.74 € en fonctionnement et 1 254 537.05 € en investissement).
Ils ne tiennent pas compte des restes à réaliser constatés en fin d'année 2020.
Ces restes à réaliser, en termes de recettes de la section d'investissement, portent sur des subventions à recevoir pour 775 213.07 € (subventions de la Région, du Département et de la Métropole) et sur un remboursement de la Métropole à encaisser au titre de la convention portant sur les travaux pluviaux, pour un montant de 46 560 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement représentent 906 466.85 €. Ils sont liés au règlement de marchés en cours portant sur un remboursement de taxe d'aménagement, des travaux de voirie (parking et voie verte à Gobin, trottoirs de l'entrée de ville notamment), des travaux sur les bâtiments communaux (notamment le nouveau pôle Urbanisme-Services Techniques-Sécurité, ainsi que des travaux divers au PHO), les travaux d'aménagement de la nouvelle aire de camping-cars, et des acquisitions diverses (véhicule utilitaire pour les ST, matériel informatique, mobilier, électroménager…).

Les résultats font apparaître un excédent des deux sections.

La section de fonctionnement est excédentaire de 340 748.51 € (318 993.74 € en 2019).
La section d'investissement présente également un excédent important de 907 274.27 € (1 254 537.05 € en 2019).

Le résultat provisoire cumulé des deux sections fait apparaître un excédent de **1 248 022.78 €**, inférieur à celui de l'exercice précédent (1 573 530.79 €).

Analyse de la dette :

Dette publique française :
Plus de 2 600 milliards d'euros
Devrait atteindre 116% du PIB de la France en 2021
Près de 39 000 € par habitant
Dette de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
2 milliards 79 millions d'euros au 31 décembre 2019, tous budgets confondus,
Dont 1 milliard 75 millions au titre du budget principal
Environ 1 451 € par habitant, tous budgets confondus
Dette totale de la commune de Gréasque :
Capital restant dû : 3 250 € au 1er janvier 2021
0.75 € par habitant
(675 € au niveau des communes de la strate 3 500-10 000 hab.
Communes intégrées à une CU ou à une Métropole, en 2019)
Pour 2021 : 28.93 € d'intérêts et 3 250 € de capital à rembourser

STRUCTURE DE LA DETTE

LISTE DES EMPRUNTS				ANNUITES	
Organisme	Date	Durée	Taux	2022	2022
DEXIA Crédit Local de France	2005	15 ans	Taux fixe 3,56	3 278.93 €	0

Analyse du contexte national :

Le cadre législatif :

La Loi de Finances Initiale pour 2021 (LFI 2021) a été adoptée le 29 décembre 2020. La Loi de Finances devrait faire l'objet de lois rectificatives, tenant compte de l'évolution de la pandémie et du contexte macro-économique.
Les projections macroéconomiques de la France pour 2021 sont meilleures qu'en 2020, avec une croissance de l'ordre de 6% du PIB (-8.3% en 2020) et une dette publique qui devrait redescendre à 116% du PIB.
Le déficit public 2021 devrait représenter 8,5% du PIB.

L'Etat continue à mettre en œuvre son plan de relance et de sauvegarde de l'activité, d'environ 100 milliards. Il comprend la reconduction des mesures de chômage partiel, le maintien des aides aux secteurs économiques les plus touchés et des mesures plus durables, notamment des aides à la rénovation énergétique des bâtiments et la création de nouveaux Contrats de relance et de transition écologiques. Ces contrats peuvent être passés à l'échelle des EPCI afin de simplifier et d'unifier les dispositifs de soutien financier de l'Etat dans une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion d'un territoire.

La réforme de la Taxe d'Habitation :

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée à compter de 2023. Une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) sera créée.
Le conseil municipal ne décide donc plus du taux de la TH mais décidera en 2023 du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).
En 2021 et 2022, les abattements et les taux de la TH sont gelés au niveau de 2019. Les valeurs locatives ne sont plus majorées du coefficient annuel. La compensation de l'Etat s'effectue donc sur une base fixe.
80% des redevables sont intégralement exonérés du paiement de la TH (sous condition de ressources). Les 20% restants bénéficient d'exonérations progressives : en 2021, 30% de la TH, en 2022 65% et en 2023 exonération totale.
Ces exonérations représentent 2,4 milliards d'euros en 2021, 5,2 en 2022 et 7,9 en 2023.
Pour 2021, le dégrèvement opéré est compensé aux communes.
Pour les communes, hors Paris, la réforme prévoit une substitution à la TH de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Ce montant sera abondé par l'Etat en fonction d'un coefficient correcteur.
Concernant Gréasque :

- Recettes de TH 2020 : 960 400 €
- Recette TFPB départementale : 613 109 €
- Ecart : 347 291 €
- Coefficient correcteur : ((recette TFPB communale + départementale) + écart) / (recette TFPB communale + départementale) = 1,24

Le coefficient correcteur s'appliquera aux recettes de TFPB (parts communale et départementale). Il permettra une neutralisation des recettes fiscales entre 2020 et 2021.

Les réformes concernant le personnel :

L'application de l'accord sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (**PPCR**) induit des revalorisations indiciaires pour les agents.
Le service interne des Ressources Humaines a été réorganisé et regroupé avec les services financiers dans un Pôle Ressources et Moyens Généraux qui permet de renforcer la polyvalence des agents et d'améliorer la continuité des services.
En 2021, la Municipalité fera appel à un prestataire pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'un nouveau **Document Unique** d'évaluation des risques professionnels (de 5 500 à 10 000 € suivant l'étendue de la mission confiée).
Par ailleurs, la collectivité doit également établir ses **Lignes Directrices de Gestion** (LDG) qui permettent de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Elles continent notamment les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1er janvier 2021. Ces lignes directrices doivent notamment donner aux agents les critères généraux en matière de carrière et d'évolution professionnelle, sans préjudice du pouvoir propre de l'employeur en ce qui concerne la nomination.

La commune doit également confier à la Métropole, dans le cadre d'une convention de prestations de services, et via un processus de mutualisation, la fonction de **délégué à la protection des données (DPO)**, en application de la réglementation européenne (RGPD). L'objectif est d'identifier les données personnelles traitées par les différents services, de sécuriser leur utilisation et de respecter les conditions de conservation et d'effacement prévues par les textes.

L'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :

Il ne sera pas demandé une nouvelle contribution des collectivités au redressement des finances publiques, comme depuis 2018. La **Dotation Globale de Fonctionnement** connaît de petites baisses car un écrêtement est appliqué pour financer la péréquation.
La DGF communale 2019 était de 364 946 €. La DGF de 2020 était de 360 105 €. La DGF 2021 devrait être d'environ **355 000 €.** Pour mémoire, les baisses successives de DGF communale sur la période 2013-2017 ont représenté 255 866 €.

La LFI prévoit une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et une hausse de la **Dotation de Solidarité Rurale** (DSR). Cette deuxième hausse concerne la commune : la DSR communale est passée de 56146 € à 57 948 € entre 2019 et 2020. En 2021, elle pourrait atteindre les **60 000 €.**

Par ailleurs, la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) devrait être maintenue en 2021 à **9 800 €.**

Globalement, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progressent légèrement : 50.3 milliards en 2021 contre 49.1 milliards en 2020. Pour Gréasque, le cumul des trois dotations représentait 427 865 € en 2020 contre 429 269 € en 2019. Ce cumul devrait représenter **424 800 € au BP 2021.**

Le montant du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) représentera 1 milliard d'euros au niveau national. La commune est attributaire (77 333 € en 2020) et contributrice (7 347 € en 2020). Le solde est très largement positif depuis l'intégration à la Métropole Aix-Marseille Provence. La Métropole AMP est le plus gros bénéficiaire de France avec une attribution de 47 millions.

L'Etat continue en outre à accompagner l'investissement local au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 570 millions et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 1 milliard. En 2019, la commune a sollicité l'Etat au titre de la **DETR** pour finaliser le financement du projet d'installation d'un système de vidéoprotection. Cette subvention sera sollicitée en 2021 au terme des travaux d'installation (pour plus de 37 000 €).

L'Etat a également souhaité favoriser la **contractualisation** en imposant des mesures contraignantes, notamment en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement qui auraient dû rester inférieure à 1,2 % par an. L'objectif était de réaliser des économies à hauteur de 13 milliards à horizon 2022. Les collectivités ayant un budget principal de fonctionnement de plus de 60 millions sont concernées depuis 2018, ce qui est le cas de **la Métropole qui avait négocié un taux dérogatoire de 1,35%** (contrat signé avec l'Etat le 28 juin 2018). Ces contrats sont suspendus en raison de la pandémie de covid-19.

Analyse du contexte local :

Les relations contractuelles entre la Métropole et les communes :

L'année 2018 a été marquée par la montée en puissance de la Métropole Aix-Marseille-Provence au travers du transfert de nouvelles compétences communales à compter du 1er janvier 2018.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), constituée des représentants des 92 communes, avait évalué les **charges transférées à la Métropole à 222 354 €** pour Gréasque. Ces charges transférées sont dorénavant déduites de l'Attribution de Compensation versée à la commune chaque année par la Métropole. **L'AC de Gréasque sera donc maintenue à 380 119 € en 2021.** Le prochain transfert est prévu au 1er janvier 2023 et concerne la compétence voirie.

Les communes de la Métropole continuent cependant à assumer les compétences transférées au travers de conventions de gestion et de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage. Les remboursements prévus ne comprennent pas l'intégralité des dépenses induites et sont limités à un plafond (charges évaluées pour chaque compétence). Pour Gréasque, en fonctionnement, 3 conventions de gestion ont été renouvelées pour 2021 : en matière d'entretien de la zone d'activités, en matière d'entretien des réseaux pluviaux et en matière de tourisme.

Au titre de ces conventions, la commune devrait obtenir 10 600 € de remboursements de la Métropole en 2021 (1 800 € au titre du reliquat 2020 et 8 800 € au titre de 2021).

En investissement, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été passée avec la Métropole afin de confier à la commune les **travaux d'assainissement pluvial** du secteur Pascaret-Pradeaux pour un montant global de 506 000 € HT, études comprises. Le dossier de consultation des entreprises a été finalisé et l'enveloppe financière devrait être portée à 630 000 € HT, avec un cofinancement demandé au Département. Les travaux démarreront lors du second trimestre 2021.

Par ailleurs, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a validé le programme de travaux pour la **réhabilitation de la voirie de la zone d'activités des Pradeaux** pour une enveloppe financière de 1,2 millions d'euros HT. Ces travaux comprennent aussi l'aménagement d'une voie douce (piétons et cycles), de ralentisseurs, de stationnements, ainsi que la réfection complète de l'éclairage public, des aménagements paysagers ponctuels, le renforcement des réseaux pluviaux et de télécommunication.

Les fonds de concours versés par la Métropole :

La Métropole continue à honorer les anciens contrats communautaires pluriannuels de développement (CCPD) passés avec l'ex Communauté du Pays d'Aix.
Depuis 2014, Gréasque a obtenu plus de 2 185 000 € de subventions via ce dispositif (exercice 2020 compris). Depuis 2016, au titre des CCPD et en moyenne, la Métropole a versé 41,7 millions d'euros de fonds de concours aux communes du Pays d'Aix chaque année. Les dernières opérations à lancer devront être engagées avant novembre 2021.

Analyse financière :

Une baisse de l'épargne brute :

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne correspond au produit de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement.
Entre 2019 et 2020, le taux d'épargne est passé de 17.94% à 13.53**%.** La comparaison avec l'exercice précédent est faussée car les recettes réelles de fonctionnement de 2019 comprenaient des produits exceptionnels liés à la cession de terrains pour plus de 229 000 €. Par ailleurs, l'exercice 2020 est marqué par la pandémie de covid-19 qui a fortement impacté la structure des dépenses et des recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1.25% entre 2019 et 2020.
Pendant la même période, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 6.27%.

La commune conserve néanmoins sa **capacité à emprunter** d'autant que l'endettement résiduel est quasi nul : 28.93 € d'intérêts à régler en fonctionnement pour 2021.

Evolution des charges et produits réels de fonctionnement :

Au Budget Primitif 2021, les charges réelles de fonctionnement devraient atteindre 3 550 100 €, contre 3 520 027.78 €, au BP 2020. Les produits réels devraient représenter 3 825 000 €, contre 3 707 650.78 € au BP 2020.

Ainsi, les produits augmenteraient plus vite (+3.17%) que les charges (+0.85).
Cependant, cette évolution induit une épargne faible (274 900 €) et un taux d'épargne de seulement 7.19%.

Evolution du résultat de fonctionnement :

Exercice	Résultat de fonctionnement	Evolution
2017	210 951.30 €	
2018	277 605.08 €	+31,60%
2019	318 993.74 €	+14.91%
2020	340 748.51 €	+6.82%

Le résultat de la section de fonctionnement est resté excédentaire pendant tout le mandat 2014-2020. Il a néanmoins connu une grande volatilité en partie liée à des recettes exceptionnelles encaissées ponctuellement sur un exercice.
Cette évolution erratique est également le reflet d'une période instable. En effet, depuis 2014, la commune a connu de nombreuses évolutions de la structure de ses recettes de fonctionnement en lien avec la baisse des dotations de l'Etat, l'intégration à la Communauté du Pays d'Aix, puis à la Métropole, qui a également induit une évolution du FPIC (la commune a été contributeur puis attributaire). La structure des dépenses a également été profondément impactée par l'évolution de la carte intercommunale.

	Recettes réelles de fonctionnement	Charges réelles de fonctionnement	Epargne brute
2017	4 307 515,60 €	3 648 646,08 €	658 869,52 €
2018	4 281 194,60 €	3 298 120,70 €	983 073,90 €
2019	4 171 802,98 €	3 422 232,90 €	749 570.08 €
2020	3 904 475.39 €	3 376 103.88 €	528 371.51 €

L'évolution de l'épargne connaît la même instabilité. La chute de l'épargne brute en 2020 est très forte (près de 30%). C'est pourquoi, l'enjeu majeur dans les années à venir est de développer les ressources propres de la commune afin de garantir une plus grande autonomie et un autofinancement plus conséquent des projets communaux.

Les orientations en matière de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 3 550 000 €, contre 3 520 027.78 € au BP 2020 (3 376 103.88 € constatés au CA 2020). La progression, du BP 2020 au BP 2021, est de moins de 1% (0.85%).

Les dépenses liées aux fluides (Eau, électricité, gaz, carburant…) devraient augmenter légèrement. Elles représentent plus de 222 000 €. De même, après une chute de certaines dépenses, notamment les denrées alimentaires utilisées par le restaurant scolaire (près de 90 000 € en 2020 contre près de 117 000 € en 2019), les charges à caractère général devraient retrouver un niveau normal. Plusieurs dépenses nouvelles sont également à prévoir : mutualisation du DPO au niveau métropolitain (4 500 €), accompagnement des commerces engagés par le CPIE (2 000 €), mise en place de la borne de service à l'aire de camping-cars (2 600 €) notamment. Par contre, la reprise des fêtes et cérémonies reste incertaine, au moins au cours du premier semestre (12 000 € de dépenses en moins en 2020 par rapport à 2019).

Les frais de télécommunications pourront être réduits à partir de la deuxième partie de l'année suite à un nouvel appel d'offres global (téléphonie fixe, mobile, Internet et interconnexions entre sites). La baisse attendue est de 22% en année pleine.

Les charges à caractère général (chapitre 011) devraient progresser de 1,2% entre les BP 2020 et 2021. Ces charges représenteront 1 148 000 € (1 041 703.09 € au CA 2020).

L'évolution des charges de personnel :

Les charges de personnel ont stagné entre 2019 et 2020. En 2021, l'enveloppe globale devrait atteindre 1 850 000 €, en hausse par rapport au BP 2020 (+0.98%).

En 2020, les charges de personnel représentaient 54,13% des charges réelles de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate est de 55,88% (Source : AMF-La Banque postale – Fiche financière 2019 des communes de 3 500 à 10 000 habitants).

Les effectifs :

	2019				Au 1er janvier 2021			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaire	2	1	36	39	1	3	39	43
Contractuel	0	1	11	12	1	0	7	8
Total	2	2	47	51	2	3	46	51

En 2021, une embauche est prévue aux services techniques afin de pourvoir le poste de responsable (catégorie B). Deux agents du service entretien devraient être titularisés au terme de leur contrat en cours, à partir du 1er septembre. Par ailleurs, une embauche dans les services administratifs est envisageable à partir de septembre (départ d'une partie des services vers le nouveau pôle Urbanisme Travaux Sécurité dans la zone d'activités).
Les effectifs comprennent également jusqu'à 10 intervenants culturels en qualité de vacataires et 10 emplois saisonniers.
La commune de Gréasque bénéficie pour l'année 2021 d'un seul « contrat aidé » (Parcours Emploi Compétences).

Durée effective de travail hebdomadaire pour l'année 2021 :

	Total	% dans l'effectif total	% d'hommes	% de femmes
Temps complet	27	51.92% (49.06% en 2020)	66.67% (65.38% en 2020)	33.33% (34.62% en 2020)
Temps non complet ou temps partiel	25	48.08% (50.94% en 2020)	8% (14.81% en 2020)	92% (85.19 % en 2020)

Le poids des dépenses du personnel sur les dépenses de fonctionnement :

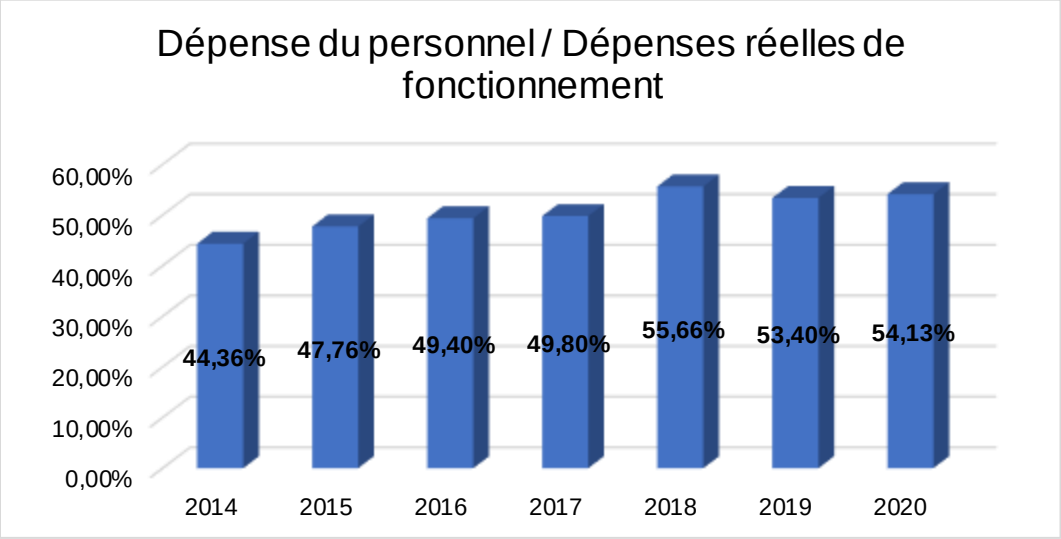

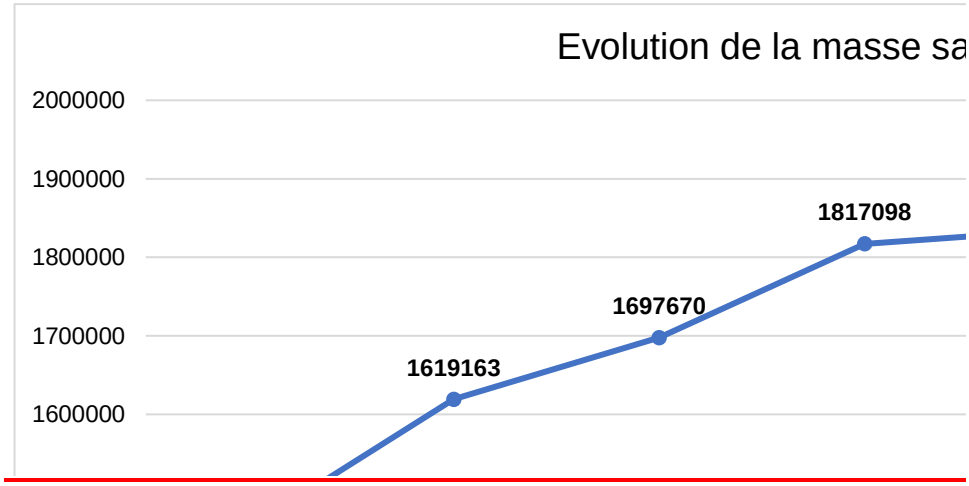

Par ailleurs, les dépenses de personnel devraient représenter 427 € par habitant en 2021, en hausse par rapport à 2020 (424 €/hab.). La moyenne de la strate était de 551 € en 2019 (Source : AMF-La Banque postale – Fiche financière 2019 des communes de 3 500 à 10 000 habitants).

L'évolution des autres chapitres de dépenses :

La commune aura à sa charge (chapitre 014) les pénalités liées à l'état de carence au titre des logements sociaux mais sans majoration en raison de la fin de l'état de carence (environ 54 500 €). Au chapitre 014, il conviendra également de constater la participation communale au FPIC (environ 7 500 €).

Le chapitre 65, relatif aux autres charges de gestion courante, comprend la subvention d'équilibre versée au CCAS (220 000 €).
L'enveloppe des **subventions aux associations** restera conséquente (84 000 €) et sera majorée par les crédits prévus dans le cadre de l'opération façades. Le chapitre 65 comprend également les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions et de formation) pour environ 115 000 €. Le chapitre comprend également la participation communale au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives de Gréasque (près de 23 000 € en 2020). L'enveloppe globale à prévoir au chapitre 65 pourrait représenter 475 000 €.

Les frais financiers resteront très faibles au regard des communes de la même strate de population (moins de 100 €). Les charges exceptionnelles sont majorées des dépenses liées à la covid-19 (masques, gants, équipements de protection individuelle, produits désinfectants virucides…) pour près de 15 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant ont baissé entre 2019 (799,77 € par habitant) et 2020 (783.50 € par habitant). Elles représentent 986 € par habitant pour la moyenne de la strate (Source : AMF-La Banque postale – Fiche financière 2019 des communes de 3 500 à 10 000 habitants). En 2021, ce ratio devrait représenter près de 820 € par habitant.

Evolution des recettes de fonctionnement :

Fiscalité locale :

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**, au titre de 2018, n'a pas été encaissé sur 2020. En 2021, la TLPE 2019 sera encaissée pour un montant prévisionnel global de 16 000 € (hors ajustement des surfaces taxables à la demande des redevables).

Les taux communaux de fiscalité sont les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 20 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 91,04 %

Il n'est pas prévu d'augmentation en 2021. La compensation de la taxe d'habitation sera calculée sur la base de taux 2019 (17%) et de la recette 2020 (960 400 €).

Comparaison des communes de 3500 à 5000 habitants des Bouches-du-Rhône :

Taux de la Taxe sur le Foncier bâti :

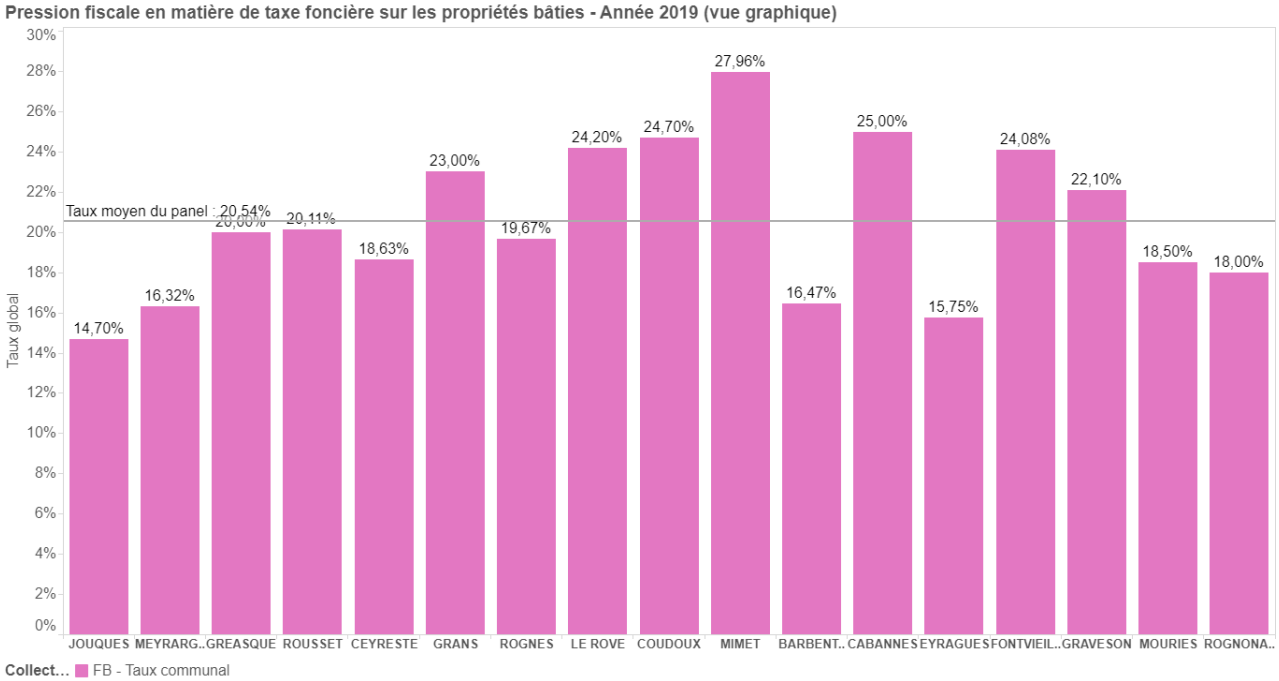

La LFI 2021 prévoit une **revalorisation des bases fiscales de 0,2% (hors TH)**. Cette évolution, cumulée avec l'évolution physique de la base, devrait générer un petit revenu fiscal supplémentaire. **Le produit fiscal global représentera un peu moins de 1 800 000 €**.

Les autres recettes :

En termes de recettes, la prestation de service au titre du **Contrat Enfance Jeunesse**, sera maintenue en 2021 (environ 90 000 €) dans le cadre de la signature du dernier contrat de partenariat avec la CAF (4ième et dernière génération du CEJ pour la période 2018-2021).

Les tarifs municipaux du cimetière et les tarifs de la restauration scolaire seront maintenus sans augmentation.

Les tarifs de l'aire d'accueil des camping-cars seront modifiés en lien avec la mise en place de la nouvelle aire (10€ pour 24h de mai à octobre et 8€ de novembre à avril, 3€ pour l'accès uniquement à l'eau et à la vidange). Les tarifs des locations de toutes les salles municipales seront maintenus.

Les recettes liées aux revenus des immeubles devraient légèrement augmenter malgré la pandémie de covid-19 (baisse des locations de salles lors du premier semestre, réduction des loyers des professionnels en janvier). L'enveloppe devrait représenter près de 300 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient représenter 3 825 000 €, contre 3 707 650.78 € au BP 2020 (+3.17%).

Les orientations en matière d'investissement :

En section d'investissement du budget, les orientations de la Municipalité correspondent aux grandes thématiques suivantes, reprises dans des opérations identifiées au Budget :

En matière de voirie communale, d'espaces publics et de réseaux :

Travaux de voirie : opération permettant de regrouper les travaux divers sur les voies communales : 750 000 €. Les travaux les plus importants concernent l'accès au hameau des Gournauds, le chemin de la Grande Carraire, l'impasse des Pins, le chemin du Moulin Rou, l'aménagement de parkings à l'arrière de la salle Galhuid (surface perméable préservant l'infiltration de l'eau de pluie) et place des Mineurs. Par ailleurs, la fin de l'aménagement des trottoirs de l'entrée de ville (boulevard Ferdinand Arnaud) est également prévue.

Aménagement des chemins ruraux : opération permettant de regrouper les travaux divers sur les chemins : 20 000 € inscrits par sécurité.

Aménagement du Cours Ferrer et des espaces publics du centre-village : l'opération sera lancée au cours du second semestre. Une enveloppe de 405 000 € sera inscrite au budget. L'objectif est de commencer par la place des Martyrs et le déplacement du monument aux morts, rendu nécessaire par la création d'une terrasse accessible directement depuis le Cercle. L'opération prévoit également la création d'un nouveau parking en centre-village, derrière la salle Galhuid, ainsi que l'aménagement de l'avenue de l'ancienne Gare. Les travaux prévoiront la mise en place d'équipements connectés destinés à dynamiser le centre-village et à le rendre plus attractif (exemple : banc connecté alimenté par l'énergie solaire).

Extension, recalibrage des réseaux pluviaux et création de bassins de rétention : l'opération fait l'objet d'un transfert de la compétence de la Métropole à la commune.

Par contre, au titre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passée avec la Métropole, la commune conduira les travaux visant à créer des réseaux pluviaux et des bassins de rétention dans le secteur Pascaret/Pradeaux. L'opération représente une enveloppe de 725 000 € sur 2021. Elle est inscrite au chapitre 45 et fera l'objet d'un remboursement intégral par la Métropole.

Aménagement d'une aire d'accueil des camping-cars : l'opération a été lancée en 2020 et s'achève lors du premier trimestre 2021. Le coût 2021 sera de 60 000 €, restes à réaliser compris.

En matière de petite enfance, d'infrastructures scolaires et de restauration municipale :
En 2021, les projets se limiteront à des travaux de gros entretien et à des enveloppes restreintes inférieures à 36 000 € (dépenses non affectées à une opération).
Par contre, l'objectif principal est de requalifier le Centre de loisirs pour s'assurer d'une solution en cas de création de classes supplémentaires à l'école maternelle. Une enveloppe de près de 100 000 € est prévue.

En matière de patrimoine communal et de bâtiments publics :
Aménagement d'un pôle Urbanisme-Travaux-Sécurité dans la zone d'activités : Les travaux ont été lancés en octobre 2020 et s'achèveront fin juillet 2021.
Sur le Budget 2021, le coût prévisionnel est de 1 200 000 €. Il s'agit d'une opération structurante pour l'organisation du service public local. Les travaux sont financés par le Département (60%) et la Métropole – Territoire du Pays d'Aix (20%).

Création d'un pôle touristique et culturel au PHO : De petits travaux d'aménagement du site seront poursuivis en 2021. Il est également prévu de relancer les études portant sur les projets de développement du pôle historique minier. L'enveloppe globale sera de 156 000 €.

Mise en accessibilité et réaménagement des locaux communaux : la commune va devoir faire un premier bilan de l'Ad'AP communal et réajuster les opérations prévues au travers de nouvelles études. Les bâtiments prioritaires sont le Centre de loisirs (travaux de requalification évoqués plus haut) et le Syndicat d'Initiative (études de maîtrise d'œuvre à lancer). Le coût global n'excèdera pas 36 000 € avec un financement de la Métropole – Territoire du Pays d'Aix (50%).

Rénovation des logements communaux : le programme de rénovation des logements communaux sera poursuivi, avec l'aménagement de deux logements sociaux place Félix Lescure, pour un coût global de moins de 110 000 €. De plus, une étude de maîtrise d'œuvre sera lancée pour anticiper la création de logements en lieu et place de l'ancienne coopérative qui abrite les services techniques (60 000 €).

Réhabilitation et aménagement des bâtiments publics : le programme 2021 concernera l'hôtel de Ville (réfection des façades, rénovation du deuxième étage et ouverture du Cercle sur la place des Martyrs), mais aussi les salles municipales (chauffage, climatisation, isolation phonique) et le Château (étude sur le développement des activités culturelles). Ces travaux représenteront environ 285 000 €.
Par ailleurs, dans la continuité de l'étude menée par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) sur les friches industrielles des Pradeaux, la Municipalité lancera une étude de maîtrise d'œuvre portant sur **l'aménagement d'un centre médical** (60 000 €).

Par ailleurs, la Municipalité prévoit également **l'installation de la maquette du chevalement du Puits Hély d'Oissel en entrée de ville, côté Fuveau** (11 000 €). Cet aménagement marquera symboliquement l'entrée dans un village minier attaché à son histoire et à son patrimoine.

L'équipement des services et des élus (mobilier, matériel informatique et outillage) sera renouvelé et développé. Il est notamment prévu l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires au nouveau pôle Urbanisme-Travaux-Sécurité. Il est également prévu d'équiper les élus en outils numériques et de renouveler plusieurs équipements Télécoms. Ces projets représentent une enveloppe de plus de 160 000 €, avec un financement au titre du CCPD (50%).

En termes de gestion du **patrimoine communal**, il est prévu de réaliser plusieurs acquisitions majeures :

- Acquisition de terrains en forêt (19,5 ha pour 363 000 € et 2,1 ha pour 40 000 €).

- Acquisition du terrain détenu par l'EPF chemin du Restouble pour 780 000 €, y compris les frais de notaire, ceux de l'EPF et le coût de l'étude d'un AMO visant à redéfinir une opération d'aménagement (40 logements, dont 16 sociaux et 12 en accession sociale à la propriété). Le coût sera réglé à l'EPF concomitamment à l'encaissement du produit de sa vente à un opérateur (au moins 1 million attendu).
- Acquisition de deux logements rue Amalbert (247 000 €).
- Acquisition de l'ancien local de la presse en centre-village afin de redynamiser le commerce (66 000 €).

Ces acquisitions représentent une enveloppe de 1,4 million d'euros, hors frais de notaire. Le Département subventionne les acquisitions en zones naturelle et en centre-village.

En matière de sécurité et de tranquillité publique :

Création d'un dispositif de vidéo-protection : les travaux seront lancés en 2021, parallèlement à la fin des travaux d'aménagement du pôle de services dans la zone d'activités. Pour mémoire, des subventions ont été obtenues de la Sénatrice Sophie Joissains, de la DETR et du Département. La Métropole finance 50% du reliquat. Le coût de l'opération devrait représenter près de 200 000 €.

En matière d'infrastructures sportives :

Pour 2021, il est prévu de réhabiliter la pelouse du stade, en optant pour des matériaux recyclables, garantis 15 ans. Le coût global de l'opération est de 582 000 €.

Dans le domaine du développement durable et de la sobriété énergétique :

Une nouvelle opération d'**amélioration de l'éclairage public** sera menée avenue de la Libération (120 000 €). Le prestataire mandaté pour réaliser un **atlas de la biodiversité** va poursuivre son diagnostic, organiser des ateliers scolaires et aménager un sentier smart flore (coût 2021 : 16 500 €).

Dans la continuité de l'Atlas, le bassin du **Tombereau** va faire l'objet de travaux d'aménagement, couplés à la mise en place d'une nouvelle ressource en eau (puits des Gournauds). Les berges du grand Vallat feront également l'objet d'un aménagement ponctuel destiné à lutter contre l'érosion. Ces projets représentent une enveloppe de 124 000 €.

Le Budget 2021 aura également pour ambition de développer les **itinéraires doux** (piste cyclable le long du boulevard Jean Moulin, cheminement piéton avenue du 8 mai 1945). L'objectif à terme est d'établir un maillage des différents quartiers et d'établir une programmation pluriannuelle de travaux. Pour 2021, l'enveloppe représente 80 000 €.

Enfin, il est prévu de mettre en œuvre des travaux favorisant le **développement de la nature en ville** : abattage de marronniers malades et dangereux, et plantation d'arbres boulevard Marius Ollive et avenue Ferdinand Arnaud ; abattage de platanes malades et dangereux, et plantations d'arbres place des Mineurs ; plantations aux abords de l'aire de camping-cars, au Jardin de la Liberté et rue du Docteur Gobin ; fourniture de végétaux dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de végétalisation. L'enveloppe financière dédiée à ces projets représentera près de 105 000 €.

La commune bénéficiera également d'un chantier d'insertion en matière de débroussaillement, piloté et financé par le Territoire du Pays d'Aix.

La plupart des études et travaux sont financés par la Métropole (50%) ou le Conseil Départemental (60%). La commune bénéficiera également du FCTVA. La Taxe d'Aménagement devrait également représenter près de 80 000 €. De plus, l'excédent 2020 de la section d'investissement (plus de 907 000 €) abondera les recettes du budget primitif 2021. Le remboursement des travaux pluviaux (725 000 €) et la recette liée à la vente de l'opération du Restouble (au moins 1 million d'euros) représentent des recettes importantes et exceptionnelles.

La section d'investissement du Budget 2021 s'équilibrera autour de 7 millions d'euros, ce qui représente un effort d'investissement inédit dans l'histoire de la commune.

Conclusions :

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans la continuité des engagements pris pendant la campagne électorale de mars et juin 2020, notamment en investissement avec la concrétisation de plusieurs opérations structurantes, mais aussi la mise en œuvre dès la première année du mandat, d'une politique très ambitieuse dans les domaines du patrimoine et du développement durable.

La difficulté à équilibrer la section de fonctionnement et à retrouver des marges de manœuvre nécessitent d'accroître les recettes propres et de poursuivre la maîtrise des dépenses. Alors que le Budget 2021 sera établi sans recours à l'emprunt, la Municipalité envisage de contracter un emprunt en 2022 afin de financer l'opération de construction de logements sur le site de l'ancienne coopérative. L'objectif est double : ne pas obérer les marges de manœuvre financières en étalant le coût d'un équipement structurant et surtout générer des ressources propres en section de fonctionnement.

Le contexte fiscal et financier est également incertain sachant qu'à ce jour la Réforme de la Taxe d'Habitation ne prévoit pas une compensation durable au profit des communes. Il est donc essentiel d'accroître et de valoriser le patrimoine communal.

Le contexte national et international a été très marqué par la crise de la covid-19 qui a induit des dépenses exceptionnelles et des pertes de recettes. Le Budget 2020 était un budget de crise. Le Budget 2021 est un budget qui assure la modernisation et le développement du service public local, un budget tourné vers l'avenir et le développement harmonieux du village de Gréasque.